



Date de convocation :

31 août 2016

**9^{ème} REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la convocation :

08 septembre 2016

COMPTE RENDU

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 27

La séance est présidée par
Monsieur Philipson FRANCFORT

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHAXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Nadia NEGRIT.

Ont donné pouvoir (03): Monsieur José ADELAÏDE à Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marie-Christine NANNETTE à Madame Marcienne LORMEL-ARPHAXAD, Monsieur Joubert LUCE à Madame Monique DELMESTRE.

Monsieur Aurel MIRRE a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbaux :

Le procès verbal de la séance du 23 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2016 est adopté à la majorité des membres présents.



Directs est adoptée à l'unanimité des membres présents. Le directeur départemental des finances publiques désignera par la suite, la liste des commissaires à la CCID.

N°09-04-2016 : approbation de la participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau URBACT City Mobil Net.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 local France, la ville a pour ambition de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses impacts, en repensant les modes de déplacement et de transport sur son territoire. Pour y parvenir, la ville a présenté sa candidature au réseau de planification d'action City Mobil Net ; réseau ayant pour objectif d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur stratégie de mobilité urbaine durable. Pour la ville de Morne-à-l'Eau, l'enjeu est de pouvoir définir les modes de déplacement adaptés dans le cadre du projet d'éco quartier du centre bourg (y compris les terrains dits « Diado ») et à terme de s'assurer des cofinancements européens pour les investissements.

La participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau URBACT City Mobil Net est adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°09-05-2016 : approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la mise en œuvre du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des bassins versants des Grands Fonds.

Afin d'agir de manière concertée pour diminuer les conséquences des inondations, les Ville des Abymes, de Morne-à-l'eau, du Gosier, de Sainte-Anne, du Moule et de Pointe-à-Pitre, ce sont engagées en 2013 dans la maîtrise d'ouvrage d'un PAPI au stade d'intention. C'est un outil de gestion intégrée du risque inondation développé par l'Etat et ses services. Il vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque et une démarche partenariale entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

L'avenant n°1 à la convention cadre relative à la mise en œuvre du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds est adopté à l'unanimité.

N°09-06-2016 : : PAPI d'intention - inscription au budget des actions du PAPI d'intention des bassins versant des Grands-Fonds.

La durée du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds est de trois ans et sa période d'exécution actualisée de 2016 à 2019. Le coût total du programme est évalué à 3 586 129,50 € HT.

Sur l'ensemble du programme, l'Etat participe à hauteur de 33,7 %, le Conseil Régional à hauteur de 13,5 %, l'Office de l'Eau à hauteur de 5,5 % et les communes partenaires à hauteur de 47,3%.

La part des communes est ensuite répartie selon la population en zone potentiellement inondable. Afin d'assurer l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre par l'ensemble des partenaires, le 30 avril 2015, le financement pluriannuel concordant au PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds doit être pris en compte dans le budget des Communes partenaires.



réintégration écologique et environnementale de l'ancienne décharge de Gédéon.

N°09-10-2016 : approbation du principe de création d'un office du tourisme communal

Depuis 2011, la ville de Morne-À-L'eau dispose d'un Programme Stratégique d'Ecocitoyenneté et d'Ecodéveloppement (PSE). Par ailleurs, avec son Agenda 21 local France, la ville a de nouveau formaliser son ambition en matière de valorisation des ressources naturelles et patrimoniales à des fins économiques.

Les missions qui seraient confiées à l'office du tourisme en attendant l'Office Intercommunal seraient les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune

La mise en œuvre de cet outil permettrait de répondre à :

- l'enjeu : « promouvoir la destination Morne-à-l'Eau »,
- et l'axe prioritaire portant sur la mise en œuvre d'une stratégie promotionnelle forte, en intégrant les technologies de l'information et de la communication et bénéficier des retombées liées à ces nouveaux outils.

Le principe de création d'un Office tourisme communal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°09-11-2016 : institution de la taxe de séjour.

L'article L.2333-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet aux communes réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes d'instituer la taxe de séjour.

Régime fiscal de la taxe de séjour

L'assemblée délibérante a décidé de recouvrer la taxe de séjour au « au réel » : elle est établie directement sur les personnes hébergées qui ne sont pas domiciliées dans la commune ou sur le territoire du groupement et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle ils sont redevables de la taxe d'habitation. En d'autres termes, nul redevable ne peut être assujetti cumulativement à la taxe de séjour et à la taxe d'habitation.

Période de perception

La durée de la période de recouvrement s'effectuera sur toute l'année (du 1^{er} janvier de l'année N au 31 décembre de l'année N).

Grille tarifaire locale suivant la situation de l'hébergement touristique du territoire

Le recensement opéré met en exergue l'existence de moins de 10 sites répartis entre des gites 2/3 épis, un hôtel 2 étoiles, des résidences de tourisme non classé.

Tarifs de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques 2016

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil
<ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 2 étoiles• Résidence de tourisme 2 étoiles• Meublé de tourisme 2 étoiles	0,5 €



Caisse d'Allocations Familiales, doivent faire l'objet d'une aide de la commune pour optimiser l'accueil permanent des enfants de moins 6 ans sur le territoire. Il s'agit d'une part, de la mise en place par l'association les Bras Ouverts, d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et d'un Relais Assistante Maternelle (RAM) situés tout deux à la rue Léon Blum à Pointe à Retz. D'autres parts, l'Association SEVE « PARADIS A TI MOUN » met en place une nouvelle activité extra scolaire à destination des enfants de 3 à 14 ans durant les petites et les grandes vacances. Elle sera aussi située à la rue Léon BLUM à Pointe-à-Retz.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ces membres présents d'allouer aux deux associations une subvention pour un montant total de 61 000 euros, ce pour les années 2016, 2017 et 2018.

N° 09-14-2016 : participation financière de la ville pour l'acquisition d'un minibus par les associations ZENITH et OLYMPIC dans le cadre de l'opération horizon Bleu.

Le Maire rappelle que, par délibération n°07-11-2016 en date du 23 juin 2016, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de l'opération Horizon Bleu de la Fédération Française de Football, d'octroyer aux associations OLYMPIC ET ZENITH, une aide d'un montant de 9 506, 50 euros chacune.

Toutefois, il s'avère que le devis initialement proposé par la société GSA ne comprenait pas la taxe CO2 d'un montant de deux mille deux cent euros (2 200,00 €). De plus, le calcul de l'aide de la FFF (66%) ne prenait pas en compte les frais de mise en circulation.

Le coût révisé d'acquisition d'un minibus s'élève à 31 049,76 euros. Le Maire propose donc, d'aider ces associations pour l'acquisition du minibus en prenant en charge le solde soit 11 897,00 €, par minibus.

Le coût total de l'opération pour la municipalité (les deux minibus) s'élève à **23 794,00 €**. Ces sommes seront inscrites dans la ligne correspondante du budget 2016.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ces membres d'aider ces associations pour l'acquisition de minibus.

N°09-15-2016 : approbation du projet « Atilye Ka » et de la convention de prestation de services pour l'encadrement de ces ateliers.

Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), il est proposé au conseil de valider le projet « ATILYE KA » qui débiterait dès le mois d'octobre 2016 pour durer jusqu'au mois de juin 2017. Les activités se dérouleraient dans l'une des salles du stade municipal Pierre MONNERVILLE, à raison de deux séances hebdomadaires de deux heures chacune.

Les intervenants qualifiés qui seront sélectionnés pour encadrer ces ateliers, exerceront leurs activités dans le cadre d'une convention de prestation de services. Ils seront rémunérés sur la base d'une facture établie selon les tarifs suivants :

40 euros de l'heure TTC pour les professeurs diplômés d'Etat de musique ;
35 euros de l'heure TTC pour les non diplômés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres d'approuver le projet « Atilye Ka » et

Région & Département de la Guadeloupe
COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

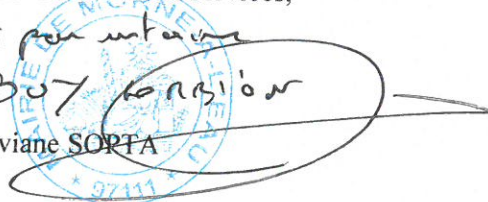


Jan La Directrice Générale des services,

de 265 pour entretien

007 10 15 10 10

Sylviane SORTA



Pour extrait conforme

P/

Le Maire,



Philipson FRANCFORT

VICTOIRE JASMIN

1^{ere} Adjointe
Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie

COURRIER ARRIVÉ LE:
29 SEP. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE